

Veillez lire attentivement l'intégralité de cette notice car elle contient des informations importantes pour vous

Ce médicament est disponible sans ordonnance. Néanmoins, veillez à utiliser VERMOX en respectant scrupuleusement les recommandations pour en obtenir les meilleurs résultats.

- *Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.*
- *Si vous avez besoin d'une information ou d'un conseil, consultez votre pharmacien.*
- *Si vos symptômes s'aggravent ou ne s'améliorent pas au bout de quelques jours, consultez votre médecin.*

Contenu de cette notice :

1. Qu'est-ce que VERMOX et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser VERMOX ?
3. Comment prendre VERMOX ?
4. Effets indésirables éventuels
5. Comment conserver VERMOX ?
6. Informations supplémentaires

Dénomination**VERMOX 100 mg comprimés****VERMOX 20 mg/ml suspension buvable**

La substance active est le mébendazole.

Les comprimés VERMOX contiennent 100 mg de mébendazole (R 17 635) par comprimé.
Autres composants : cellulose microcristalline, talc, amidon de maïs, carboxyméthylamidon sodique, saccharinate sodique, stéarate de magnésium, huile de coton hydrogénée, arôme d'orange, dioxyde de silicium, laurylsulfate de sodium et jaune orangé S (E 110).

La suspension buvable VERMOX contient 20 mg de mébendazole (R 17 635) par ml de suspension

Autres composants : cellulose microcristalline, méthylcellulose, carboxyméthylcellulose de sodium, saccharose, laurylsulfate de sodium, méthylparahydroxybenzoate, propylparahydroxybenzoate, arôme de banane, acide citrique et eau purifiée.

Titulaire de l'enregistrement

Johnson & Johnson Consumer NV/SA

Antwerpseweg 15-17

BE-2340 Beerse

Fabricant

Comprimés

Janssen-Cilag S.p.A.
Via C. Janssen
I-04010 Borgo San Michele
Latina

Suspension buvable

Janssen Pharmaceutica S.A.
Turnhoutseweg 30
2340 Beerse

Numéro de l'enregistrement

VERMOX comprimés: BE001057

VERMOX suspension buvable: BE101324

1. Qu'est-ce que VERMOX et dans quel cas est-il utilisé ?

Comprimés à prendre par la bouche :

Les comprimés sont disponibles en emballages alvéolés de 6 ou 10 comprimés

Suspension buvable à prendre par le bouche.

La suspension buvable est disponible en flacon de 30 ml (avec mesurette de 5 ml).

VERMOX est un médicament contre les verminoses, c'est-à-dire les infestations par des vers.

VERMOX est indiqué dans le traitement d'infestations par une ou plusieurs espèces de vers:

- oxyure (*Enterobius vermicularis*);
- ascaride (*Ascaris lumbricoides*);
- trichocéphale (*Trichuris trichiura*);
- ankylostome (*Ancylostoma duodenale*, *Necator americanus*);
- ver solitaire (*Taenia spp.*);
- anguillule (*Strongyloides stercoralis*).

2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser VERMOX ?

N'utilisez pas VERMOX :

Si vous êtes hypersensible au mébendazole ou à l'un des autres composants de VERMOX . Cette hypersensibilité peut être reconnue à une éruption de la peau, des démangeaisons, un essoufflement et/ou un gonflement du visage. Arrêtez alors le traitement et consultez votre médecin

Faites bien attention avec VERMOX :

- si le médicament est administré à des enfants de moins de 2 ans. VERMOX ne peut être administré à des enfants de moins de 2 ans que si l'infestation vermineuse a une influence nette sur l'état nutritionnel ou le développement physique de l'enfant. Consultez de toute façon d'abord votre médecin.
- si vous prenez encore d'autres médicaments. Veuillez également lire la rubrique "Utilisation de VERMOX en association avec d'autres médicaments".

Utilisation de VERMOX avec des aliments et boissons

Non applicable.

Grossesse

Tout particulièrement au cours des trois premiers mois de la grossesse, vous devez mettre en balance les avantages de la prise de VERMOX et les risques potentiels. Demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Allaitement

Pendant la période d'allaitement, vous devez faire preuve de prudence si vous prenez VERMOX. Demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Capacité de conduire et d'utiliser des machines

VERMOX n'exerce aucune influence sur la capacité de conduire un véhicule ou d'utiliser des machines.

Information importante concernant certains ingrédients de VERMOX

Non applicable.

Utilisation de VERMOX en association avec d'autres médicaments

Informez votre médecin ou votre pharmacien si vous utilisez ou si vous avez récemment utilisé d'autres médicaments, même s'il s'agit de médicaments ne nécessitant pas d'ordonnance.

- Si vous devez prendre en même temps de la cimétidine (médicament utilisé en cas d'ulcère de l'estomac), vous devez le signaler à votre médecin. Celui-ci prendra les mesures nécessaires et adaptera éventuellement la dose.
- Il faut éviter d'utiliser VERMOX en même temps que du métronidazole (un médicament contre des infections bactériennes et protozoaires).

3. Comment prendre VERMOX ?

Suivez scrupuleusement ces instructions, à moins que votre médecin ne vous ait donné d'autres indications. En cas de doute, demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien.

La quantité de VERMOX que vous devez prendre dépend de l'espèce de ver causant l'infestation. En cas de doute, demandez conseil à votre médecin

1. Oxyures (*Enterobius vermicularis*):

1 seul comprimé ou 5 ml (= 1 mesurette) de suspension buvable.

Tous les membres de la famille doivent être traités en même temps et le traitement doit être répété 2 à 4 semaines plus tard (à nouveau 1 comprimé ou 5 ml de soluté buvable pour tous les membres de la famille). Cette répétition est nécessaire pour que le traitement soit efficace: la première prise tue tous les vers, mais pas leurs œufs, qui peuvent provoquer une nouvelle infestation.

La dose est la même pour les enfants que pour les adultes.

2. Ascarides, trichocéphales, ankylostomes et infestations mixtes:

1 comprimé ou 5 ml (= 1 mesurette) de suspension buvable le matin et le soir, pendant trois jours.

La dose est la même pour les enfants que pour les adultes.

3. Ténias (= vers solitaires) et anguillules:

** adultes:*

2 à 3 comprimés ou 10 à 15 ml (= 2 à 3 mesurettes) de suspension buvable le matin et le soir, pendant trois jours.

** enfants de plus de 2 ans:*

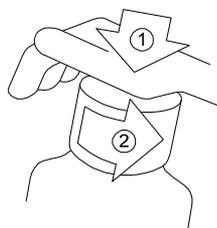
1 comprimé ou 5 ml (= 1 mesurette) de suspension buvable le matin et le soir, pendant trois jours.

Pour les enfants de moins de 2 ans: voir la rubrique " Faites bien attention avec VERMOX ".

Lorsque vous appliquez un traitement par VERMOX, il n'est pas nécessaire de suivre un régime spécial ni de prendre un laxatif (médicament permettant d'aller plus facilement à la selle).

Avaler le(s) comprimé(s) avec un peu d'eau. Agiter la suspension avant l'emploi.

Le flacon doit être ouvert comme suit : poussez sur le bouchon à visser en plastique tout en le tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (voir figure).

**Que devez-vous faire si vous avez oublié de prendre VERMOX ?**

Non applicable

Manifestations auxquelles on peut s'attendre lorsque le traitement par VERMOX est arrêté

Non applicable

Que devez-vous faire si vous avez pris plus de VERMOX que vous n'auriez dû ?

Si vous avez pris une trop grande quantité de VERMOX, vous devez immédiatement prendre contact avec un médecin, avec un pharmacien ou avec le centre anti-poison (070/245 245).

L'absorption d'une trop grande quantité de VERMOX entraîne peu de dangers. Au pire des cas, des crampes intestinales, des vomissements et de la diarrhée ou des maux de tête et une sensation d'étourdissement peuvent survenir. En cas d'utilisation prolongée de grandes quantités, le fonctionnement du foie peut être perturbé.

Si un de ces signes se manifeste chez vous, vous devez en avertir votre médecin.

L'administration de charbon activé peut être utile.

4. Effets indésirables éventuels

Comme tous les médicaments, VERMOX peut avoir des effets indésirables.

VERMOX est bien toléré et, aux doses recommandées, peu d'effets indésirables sont susceptibles de se produire. Les effets indésirables suivants peuvent cependant parfois être observés :

- des douleurs d'estomac et une diarrhée de courte durée peuvent parfois survenir, surtout lorsque l'infestation vermineuse est grave. Si c'est votre cas, continuez à prendre VERMOX suivant les instructions.
- Une hypersensibilité à VERMOX se produit très rarement. Une telle hypersensibilité peut par exemple être identifiée à une éruption de la peau, des démangeaisons, un essoufflement ou un gonflement du visage. Si l'un de ces symptômes se produit, arrêtez le traitement par VERMOX et consultez votre médecin.
- Très rarement, on a signalé le développement d'une grave maladie de la peau se manifestant par une éruption, des cloques et des lésions dans la bouche et les yeux ainsi que dans la zone de l'anus et des parties génitales, en association avec de la fièvre. Si vous présentez de tels symptômes, contactez immédiatement votre médecin.

- Très rarement, il peut se produire des convulsions (sortes de spasmes) chez les nourrissons. VERMOX ne peut être administré à des enfants de moins de 1 an que si le médecin l'a prescrit.
- Très rarement, il peut se produire des troubles au niveau du sang, du foie et des reins en cas d'utilisation prolongée de VERMOX à des doses considérablement supérieures aux doses recommandées (c'est-à-dire beaucoup plus fortes que ce que l'on prescrit normalement).

Si vous constatez un effet indésirable qui n'est pas décrit dans cette notice ou qui vous paraît grave, informez-en votre médecin ou votre pharmacien.



5. Comment conserver VERMOX ?

VERMOX se conserve à température ambiante (15-30°C) et à l'abri de la lumière.

VERMOX doit être conservé hors de la portée et de la vue des enfants.

Date limite d'utilisation

L'abréviation "exp." sur l'emballage signifie que la validité du médicament expire le dernier jour du mois qui est mentionné après l'abréviation (mois et année).

6. Informations supplémentaires

Pour toute information concernant ce médicament, prenez contact avec votre médecin ou pharmacien.

Délivrance

Les comprimés et la suspension buvable VERMOX peuvent être obtenus sans ordonnance.

Cette notice a été mise à jour pour la dernière fois en

La date d'approbation de cette notice est 08/2010